



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B437

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution de subventions aux associations à caractère économique

Le 24 septembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase de Rognes, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 18 septembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue - BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence donne pouvoir à GALLESE Alexandre - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy - PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

05_2_06

BUREAU DU 24 SEPTEMBRE 2015

Rapporteur : Roger PELLENC

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Interventions économiques

Objet : Attribution de subventions aux associations à caractère économique
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations à caractère économique pour l'année 2015.

Dans ce dossier sont présentées **2 demandes de subvention** pour un montant total de **8.000 €uros**.

Exposé des motifs :

L'aide aux acteurs économiques de proximité fait partie de la stratégie de développement économique retenue par la CPA.

A ce titre, la Communauté du Pays d'Aix propose de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique qui mènent, à l'échelle du Pays d'Aix, des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de notre politique de développement économique :

1. LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES,

Ces associations ont pour vocation de proposer une assistance et un accompagnement aux porteurs de projets. Elles proposent un éventail de dispositifs capables d'évaluer la faisabilité du projet, sa fiabilité, sa viabilité... et permettent ainsi de limiter les risques d'échecs.

Chaque association a sa spécificité et une bonne connaissance des acteurs leur permet de cerner les besoins du porteur de projet et de le diriger jusqu'à son interlocuteur privilégié.

2. LE SOUTIEN À L'INNOVATION ET AUX FILIÈRES D'EXCELLENCE,

La politique de soutien aux filières d'excellence se caractérise par une politique d'accompagnement des pôles de compétitivité, structures créées par l'Etat. Mise en place en 2005, la politique des pôles de compétitivité a pour objectif de renforcer la compétitivité de l'économie française et de développer la croissance et l'emploi. Elle encourage les démarches partenariales entre trois acteurs clés de l'innovation (les entreprises, les établissements de recherche et les organismes de formation), autour d'une stratégie commune, sur une thématique et un territoire donnés. L'Etat a commandé à ce jour deux évaluations des Pôles.

3. LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Ces associations ont pour vocation de tisser sur les zones principales d'activités des réseaux d'échanges et d'informations, de mutualiser les offres de services (déchets, transports, sécurité, emplois...). Elles sont indispensables au bon fonctionnement d'une zone.

4. ANIMATIONS, COMMUNICATION, ÉVÉNEMENTS À CARACTÈRE ÉCONOMIQUE

Il s'agit de permettre à des associations qui n'ont pas toutes un caractère strictement économique de maintenir des événements ancrés dans les communes et qui procèdent de façon indirecte au rayonnement du territoire

Les demandes de subventions sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

Sigles :

ICE	Innovation et Création d'Entreprise
PC	Pôle de Compétitivité
ZA	Zone d'Activité
ANIM°	Animation, communication, événements à caractère économique

Demande de subvention au titre d'une action

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global De l'action	Subvention sollicitée	Subvention Proposée Par la commission	Taux de Couverture de la subvention	Convention d'objectifs Oui/non
	ASSOCIATION DU POLE D'ACTIVITES D'EGUILLES	ZA	0 €	76.920 €	4.000 €	4.000 €	5,20 %	NON
129	CLUB D'AFFAIRES FRANCO-ALLEMAND DE PROVENCE	ANIM°	0 €	21.300 €	4.000 €	4.000 €	18,78 %	NON
TOTAL						8.000 €		

Visas :

VU l'exposé des motifs

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2010-A099 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques,

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 € ;

VU l'avis de la Commission Développement Économique et Emploi du 8 septembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des subventions détaillées ci-dessus pour un montant global de 8.000 €uros ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront imputées sur la ligne 3A/90/6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

ANNEXE 1

Associations à caractère économique

*Critères d'attribution adoptés au cours du Conseil Communautaire du 24 juin 2010
(Délibération n° 2010-A099)*

Deux axes ont été retenus : l'un détermine la classe thématique dans laquelle doit s'insérer l'association, l'autre définit les conditions qui président à l'attribution d'une subvention.

Les thématiques :

- la création, l'implantation, le développement, le soutien et le service aux entreprises,
- la gestion, la coordination et l'animation des zones d'activités et de groupements de professionnels, avec en priorité, les zones d'activité transférées à la CPA,
- la structuration, la coordination, l'animation des filières innovantes de la haute technologie, du développement durable, des pôles d'excellence et de compétitivité.

Les conditions d'attribution :

- les associations doivent œuvrer en faveur du développement économique, les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles,
- le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être attaché au territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix,
- la demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets,
- l'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre,
- l'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il est demandé à l'association de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine,
- toute association qui fait une demande de subvention à la CPA doit également solliciter le financement d'un ou plusieurs autres partenaires publics ou privés,
- le montant de la subvention demandé doit être en cohérence avec le budget global de l'association.

Exception pour les actions à « caractère événementiel » : les seules manifestations pouvant être subventionnées doivent viser à promouvoir l'une des thématiques suivantes : les énergies renouvelables, les hautes technologies et la défense de l'environnement, les produits du terroir.

Fiches associations et budgets prévisionnels

DOSSIER N° 2015-EN COURS	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 6164	08 septembre 2015	24 septembre 2015	
ASSOCIATION DU POLE D'ACTIVITES D'EGUILLES (APAE)			
PRÉSIDENT	Madame Anne-Marie MORO-MARQUIS		
SIÈGE	EGUILLES		
OBJET STATUTAIRE	Créée en 1996, l'association a pour objet les : promotion, développement du Pôle d'Activités d'Eguilles, défense des intérêts des adhérents, communication entre les entreprises du Pôle, avec les collectivités territoriales et les Pôles d'activités partenaires, animation du Pôle		
OBJET DE LA DEMANDE	Les trois territoires Lambesc, Saint Cannat et Eguilles ont chacun une association de ZA partenaire de la CCIMP. Ces territoires dynamiques n'ont jamais accueilli d'événement économique d'envergure co-organisé avec la CCIMP. Le territoire du Pays Salonnais compte, quant à lui, 5 associations de ZA (Lançon, Velaux, Rognac, Saint Chamas, Lançon de Provence) regroupées au sein d'une fédération partenaire de la CCIMP. La Fédération organise avec la CCIMP depuis 3 ans le rendez-vous des Entrepreneurs d'Agglopoie Provence qui connaît un vif succès, mais peine à mobiliser plus d'entreprises sur ce territoire. Cette année, les 8 associations de ZA ont donc décidé d'organiser conjointement sur une demi-journée, le 17 novembre 2015 à la salle communale de La Barben, un projet de grande envergure, « Le rendez-vous entrepreneurs Pays Salonnais et Pays d'Aix », réunissant pour la première fois les deux territoires de proximité pour favoriser le business inter-entreprises. Cet événement dédié principalement aux TPE/PME sera ouvert aux entreprises membres des associations, mais aussi aux entreprises des territoires concernés et limitrophes. Il devrait réunir près de 500 participants. Concernant le territoire du Pays d'Aix, l'organisation de cette manifestation sera portée par l'association APAE, à laquelle sera donc versée la présente subvention.		
AUTRES PARTENAIRES	CCIMP = 32.470 € AGGLOPOLE PROVENCE = 16.900 € ASSOCIATIONS PAYS D'AIX ET SALONNAIS = 15.600 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	76.920 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2014	0 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2015	4.000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2014	0 €
SUBVENTION 2015 PROPOSÉE PAR LA COMMISSION	4.000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2014	0 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	5,20 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	0 %
MONTANT DE LA TRÉSORERIE	7.737,44 € au31/10/2014		
MOYENS HUMAINS	1 salarié en CDI à mi-temps		
LOCAUX	16 m²		

Feuille 1
BUDGET PREVISIONNEL RENCONTRES PAYS SALONNAIS / NORD OUEST PAYS D AIX
juil.-15

CHARGES	Montant	CONTRIBUTION/RECETTES	Montant
COMMUNICATION	12300 €	CCIMP	32470 €
Conception des supports com : flyer, affiches, dossier exposants	1800 €		
Impression des flyer, affiche A3, xl	1500 €		
Marketing direct (e-mailing, phoning)	1500 €		
Impression sucettes	500 €		
		Fédération/associations	23550 €
Création et impression catalogue	2000 €	Participations Entreprises (encaissées par associations)	7950 €
Création et fabrication bache extérieure	500 €	Masse salariale associations Pays d'Aix et Salonnais	15600 €
Roll up exposants	3000 €		
Animation 2 ateliers	1000 €		
Photographe	500 €		
RECEPTIF	2900 €		
Réceptif	2900 €		
		Agglopoie Provence	16900 €
		contribution financière	6000 €
LOGISTIQUE	16000 €		4000 €
salle et aménagements	4000 €	régie technique	
location Barnum	12000 €	cocktail	2900 €
		Masse salariale	4000 €
		Communauté du Pays d'Aix	4000 €
		contribution financière	4000 €
Sous total frais	31200 €		
Masse salariale CCIMP	26120 €		
Masse salariale associations Pays d'Aix et Salonnais	15600 €		
Masse salariale Agglopoie	4000 €		
Sous total charges salariales	45720 €		
TOTAL CHARGES	76920 €	TOTAL PRODUITS	76920 €

DOSSIER N° 2015-129	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 5204	08 septembre 2015	24 septembre 2015	
CLUB D'AFFAIRES FRANCO-ALLEMAND DE PROVENCE			
PRÉSIDENT	Monsieur Patrick PRIVAT DE GARILHE		
SIÈGE	AIX EN PROVENCE		
OBJET STATUTAIRE	Créée en 2008, l'association a pour but de faciliter et de soutenir les relations économiques entre la région PACA et l'Allemagne, en organisant des manifestations économiques, en accompagnant la réalisation de projets à caractère économique, en conseillant les sociétés locales françaises et allemandes, en aidant dans la recherche de personnel germanophone et à l'intégration des personnes de culture allemande dans le monde du travail .		
OBJET DE LA DEMANDE	En collaboration avec le Pôle Risques et le Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée, l'association projette d'organiser au deuxième semestre 2015 un séminaire franco-allemand à Aix-en-Povence sur le thème :« Des réponses face aux risques industriels – analyse, gestion, solutions : une perspective franco-allemande ». Cette action s'intègre dans un cycle annuel de séminaires organisés par le CAFAP en coopération avec divers partenaires, tels que des pôles de compétitivité, des entreprises ou des collectivités territoriales et visant à mettre en perspective les avancées françaises et allemandes dans un domaine économique précis. De fait, de toute la France métropolitaine, la région PACA est celle qui est la plus soumise aux risques naturels, qu'il s'agisse des mouvements de terrain, des séismes, des inondations, des feux de forêt et des avalanches, d'où la nécessité de mettre en place une gestion de ces risques. L'Allemagne doit, elle aussi, faire face à des catastrophes et risques naturels de plus en plus fréquents et dévastateurs. C'est pourquoi ce séminaire se propose de croiser les perspectives de différents acteurs concernés par ce sujet. Un des objectifs principaux de cette action est aussi de développer et d'intensifier la coopération entre les instances publiques et politiques et le monde des entreprises allemand et français dans cette thématique. Un second volet essentiel est de favoriser les partenariats industriels franco-allemands par l'organisation de rendez-vous d'affaires franco-allemands et de démontrer que ces synergies et croisements de compétences constituent une réelle richesse pour nos deux pays.		
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 7.900 € CG 13 =4.000 € SPONSORS PRIVES = 2.300€		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	21.300 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2014	24.000 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2015	4.000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2014	5.000 €
SUBVENTION 2015 PROPOSÉE PAR LA COMMISSION	4.000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2014	0 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	18,78 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	%
MONTANT DE LA TRÉSORERIE	14.300 € au 30/09/2014		
MOYENS HUMAINS	1 CDI		
LOCAUX	36 m² mis à disposition par la mairie d'Aix-en-Provence Charges/an : 1.000 €		

PROJET PHARE II

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année

Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	2 ^{ème} semaine 2015 (Oct ou nov)
Lieu(x) de réalisation	Techropôle de l'Environnement Aix-en-Provence
Contenus et objectifs de l'action	Seminaire franco-allemand "Estrat. de Rigueur Notale"
Public(s) ciblé(s)	Professionnels et institutionnels français et allemands
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	100
Durée de l'action	1 ^{er} jour
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	500	Vente	
Prestations de services	1000	Autres produits	600
Matières et fournitures	1000	Cotisations	2500
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	1500	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	PACA 7900
Assurances	300	Département (s)	Rhône-Alpes 4000
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires	2500	Communauté du Pays d'Aix	4000
Publicité	2000	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	2000	Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aides (ex CNASEA)	
Salaires bruts	7000	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel	2500	Sponsoring 2300	2300
Autres frais généraux	1000		
TOTAL CHARGES :	21300	TOTAL PRODUITS :	21300

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 40000€ représente 18,78 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix-en-Provence Cachet de l'Association :

Le 02.11.2014

CLUB D'AFFAIRES
FRANCO-ALLEMAND
19 rue du Canel
13100 AIX-EN-PROVENCE
Tél 04 42 21 29 55 - Fax 04 42 21 19 19
christine.jobert@cafap.fr
internet : www.cafaprevetee88.com

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution de subventions aux associations à caractère économique

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



29 SEP. 2015